MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

10 12 2020

[QUOI DE NEUF ?]

MaPrimeRénov' Version 2021

Dans le cadre du plan de relance de l'économie présenté début septembre, le gouvernement a décidé de faire évoluer la prime rénovation afin de stimuler la demande dans le secteur du bâtiment. Pour rappel, cette aide, destinée à financer les travaux de rénovation énergétique dans les logements, remplace depuis le 1er janvier 2020 le CITE : Crédit d'impôt pour la transition énergétique, et le dispositif Habiter Mieux Agilité de l'Anah. Ainsi, la version 2021 s'adresse à tous les propriétaires occupants d'un logement construit depuis plus de deux ans.

Tous les devis signés après le 1er octobre seront éligibles à la nouvelle version de Ma Prime Rénov'. Les ménages peuvent ainsi d'ores et déjà engager une démarche de travaux et ils déposeront leur demande d'aide à partir du 1er janvier 2021.

Grande nouveauté de la version 2021, la prime s'adresse désormais également aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés.
Les propriétaires bailleurs pourront bénéficier de la prime pour des travaux sur les parties privatives des logements lorsqu'ils sont en copropriété ou lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle. Tous les devis signés après le 1er octobre seront éligibles mais les dossiers devront être déposés à partir du 1er juillet 2021. Un propriétaire pourra être aidé jusqu'à trois logements mis en location.
De leur côté, les copropriétés devront être composées à 75 % au minimum de résidences principales et les travaux devront permettre un gain énergétique de 35 %. Les travaux peuvent débuter dès à présent et le dépôt des dossiers devra être effectué à partir du 1er janvier 2021.

Pour conclure, Ma Prime Rénov' 2021 permet de financer les travaux d'isolation (murs, planchers, combles, fenêtres), de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux devront être réalisés par une entreprise Reconnue Garante de l'Environnement (RGE).
Pour plus d'information : **www.maprimerenov.gouv.fr**

Découvrez notre **Newsletter complète.**